DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF *NEUF OU A REHABILITER*

- - - - - - - - - - - - - -

Dossier administratif et de suivi de la **CONCEPTION**

Dossier complet à envoyer de préférence, par email à **spanc@cc-sereinarmance.fr**
ou courrier : **Communauté de Communes Serein et Armance - SPANC**
37 avenue Général Leclerc
89600 SAINT FLORENTIN

À cocher et à joindre au dossier

1 - Étude de sol de la parcelle (test de perméabilité, topographiques, géologiques, hydrographiques, implantation cotée…) : ☐
- synthèse de l'étude sur la capacité épuratoire du sol et des éventuelles contraintes qu'elle implique (nécessité d'un exutoire, par exemple)

2 - L'extrait du cadastre (www.cadastre.gouv.fr) ☐

3 - Plan de masse du dispositif au 1/200e ou 1/500e précisant : ☐
- la position de l'immeuble et des immeubles voisins et le sens de la pente éventuel
- l'emplacement du dispositif
- la position des puits, sources, ruisseaux, etc. dans un rayon de 50m
- la position des arbres, cheminements d'accès, bâtiments annexes situés sur la parcelle

4 - Règlement intérieur du SPANC : récépissé (formulaire C) à retourner signé (ne pas retourner le règlement) ☐

5 - Si rejet nécessaire au fossé ou au réseau pluvial : demander autorisation MAIRIE/ARS (*joindre un plan d'implantation*). ☐

6 - Autre projet particulier : (Lotisseur, promoteur, commerce, artisan, PME-PMI…) ☐
- étude spécifique selon l'activité et le type de rejet. (descriptif de l'activité et des rejets).
- un dossier de conception par filière. 1 facturation par projet.

RAPPEL
- *les tampons d'accès aux différents ouvrages (fosse toutes eaux, bac dégraisseur et regards de visite, …) seront ouvrables le jour du contrôle et resteront au niveau du sol fini à l'issue des travaux.*
- *les ouvrages, en particulier le système de traitement (tranchées, filtre à sable, ou filière), ne seront pas recouverts afin qu'une vérification visuelle de l'ensemble de la filière soit possible.*

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

✓ *Nature de la demande*

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :
- ☐ d'une demande de permis de construire d'**une construction immobilière neuve**
- ☐ d'une demande de permis de construire pour **la modification d'une construction existante**

Vous devrez disposer du rapport du SPANC avant le dépôt d'un PC ou DP en mairie ou via internet.

✓ *Coordonnées précises du propriétaire pour facturation*

Nom et Prénom du demandeur : .....

Adresse : .....

……

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : …… **Email** (obligatoire) : .....

Adresse du projet si différente du demandeur : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Référence cadastrale : du bâtiment : ..... du système de traitement : .....

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DU PROJET

✓ Mise en place de l'installation

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu :

Nom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Email : .....

✓ Caractéristiques de l'immeuble

Assainissement existant :

Un dispositif d'assainissement est-il déjà présent sur la parcelle ? ○ oui ○ non
Si oui, sera-t-il en partie conservé ? ○ oui ○ non

Détail des éléments conservés : .....

Type de résidence :

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre :

Nombre de pièces principales* : ..... Nombre d'usagers : _____
** les pièces principales sont définies comme celles destinées au séjour et au sommeil*

Pour les **cas particuliers**, le nombre d'équivalents-habitants (EH*) retenu :
(1 EH = 150L/j)*

Bâtiment sur sous-sol : ☐ oui ☐ non, avec évacuation d'eaux usées ? : ☐ oui ☐ non
avec relevage ? : ☐ oui ☐ non

✓ Alimentation en eau potable

Type d'alimentation : ☐ adduction publique ☐ alimentation privée (forage, source, …) :

Captage privé à proximité de l'installation projetée : ☐ oui ☐ non

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? : ☐ oui ☐ non
- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? : ☐ oui ☐ non
- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes ? : ☐ oui ☐ non
- le captage est-il à plus de 35 m de l'installation d'assainissement ? : ☐ oui ☐ non

Situation : ☐ sur le terrain ☐ sur un terrain mitoyen ☐ autre : .....

✓ Evacuation des eaux pluviales

Les eaux pluviales sont-elles évacuées indépendamment des eaux usées ? : ☐ oui ☐ non

Il est rappelé que le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

✓ Caractéristiques du terrain

Surface totale : ……m² Surface destinée à l'assainissement : ……m²

Pente du terrain : ☐ P < 5 % ☐ 5% < P < 10 % ☐ P > 10 %
Terrain inondable ☐ oui ☐ non ☐ je ne sais pas

✓ *Aptitude du sol*

Etude de sol réalisée par un bureau d'études

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? : ☐ oui ☐ non si oui, date :

Etude de sol à joindre au dossier

Coordonnées du bureau d'études :

Nom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Email : .....

En l'absence d'étude de sol :

Nature du sol : ☐ à dominante argileuse ☐ à dominante sableuse ☐ à dominante limoneuse

Profondeur de la nappe d'eau : ..... m

Profondeur de la roche : ..... m

Hydromorphie : ☐ oui ☐ non Perméabilité : .....

Observations :

.....

.....

VOLET 3 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

✓ *Installations avec dispositif de traitement par le sol ou par un massif reconstitué*

Prétraitement :

Bac dégraisseur : ☐ oui ☐ non

Dimensionnement : ☐ 200 L ☐ 500 L ☐ autre : .....

Fosse toutes eaux : ☐ oui ☐ non

Dimensionnement : .....m^3

Préfiltre : ☐ oui ☐ non

De type : ☐ intégré ☐ décolloïdeur (volume : .....m^3)

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation, …) : ☐ oui ☐ non

De type : .....

Toilettes sèches : ☐ oui ☐ non

Préciser les moyens mis en œuvre pour l'épandage des boues sur la parcelle :

.....

.....

Traitement par le sol en place

☐ Tranchées d'infiltration

Linéaire = …… ml soit ……. tranchées x ……. m

Profondeur = …….. m largeur = …… m

☐ Lit d'infiltration

Surface = …… m² soit ……. m x ……. m

Profondeur = …….. m

Traitement par un massif reconstitué

☐ Filtre à sable vertical non drainé

☐ Filtre à sable vertical drainé

☐ Filtre à sable horizontal drainé

Longueur = …… m largeur = ……..…… m

Surface = ……... m² profondeur = …… m

☐ Tertre d'infiltration

Hauteur = …….. m

Longueur à la base = …….. m longueur au sommet = ……..…. m

Largeur à la base = ……..... m largeur au sommet = ……...…… m

Filières compactes – dispositifs agréés

Dénomination commerciale : .....

Modèle : .....

Numéro d'agrément : .....

Capacité de traitement (en équivalents-habitants) : ……. EH

Equipements complémentaires

☐ Chasse automatique ou à auget

Volume de bâchée : …… L

☐ Poste de relevage

Volume du poste : …… L

Usage : ☐ avant la fosse ☐ après la fosse ☐ avant le rejet

Modalités d'évacuation des eaux traitées

☐ Par infiltration dans le sol en place ***(justifier le dimensionnement)***

- ☐ tranchées d'infiltration ou d'irrigation
- ☐ lit d'infiltration ou d'irrigation

☐ Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel ***(joindre l'autorisation de rejet du gestionnaire du milieu)***

- ☐ fossé
- ☐ cours d'eau
- ☐ réseau d'eaux pluviales
- ☐ autre de type : .....

Propriétaire ou gestionnaire : .....

Le rejet a-t-il fait l'objet d'une autorisation ?

☐ oui ☐ non

☐ Par un puits d'infiltration **(étude complémentaire)**

Respect des distances vis-à-vis du système de traitement

Le système de traitement est-il réellement à plus de :

☐ 35 m de tout captage d'eau potable

☐ 5 m de l'habitation

☐ 3 m des limites de propriété

☐ 3 m de tout arbre

VOLET 4 : ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Je soussigné(e) ..... m'engage :

- ✓ à réaliser les travaux d'assainissement conformément aux règles de l'art et à la réglementation technique en vigueur. Après avis favorable du SPANC et suivant l'avis technique du bureau d'études, **BUFFET Ingénierie - groupe ALTEREO** Tel. : **06 50 14 42 32 ou 01 69 74 14 00**,
- ✓ à informer **BUFFET Ingénierie - groupe ALTEREO** dès le démarrage des travaux en vue de la vérification technique ***avant le remblai*** des ouvrages,
- ✓ à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.

Fait à ..... le .....

Signature du Propriétaire

Tarifs applicables au 20 février 2020

CONSTRUCTIONS NEUVES OU REHABILITATIONS : Conception et contrôle de bonne exécution

- ⇨ Contrôle de conception sans visite et contrôle de bonne exécution : **250 €**
- ⇨ Contrôle de conception avec visite et contrôle de bonne exécution : **400 €**
- ⇨ Contre visite de bonne exécution : **90 €**

Les tarifs sont révisables par le Conseil communautaire tous les ans.

Un avis des sommes à payer sera adressé par la Communauté de communes, dès l'envoi du rapport de Conception au demandeur sur la base des informations fournies par le bureau d'étude BUFFET Ingénierie - groupe ALTEREO.

En cas de contre-visite de bonne exécution, l'avis des sommes à payer sera envoyé dès envoi du rapport d'exécution (bon fonctionnement) ayant pour conclusion un avis de NON CONFORMITE/DEFAVORABLE.

A CONSERVER PAR LE PROPRIETAIRE

COORDONNEES DU SPANC ET SERVICE INSTRUCTEUR

SPANC
Communauté de Communes Serein et Armance
37 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT FLORENTIN

lundi et jeudi 8h15 à 12h/14h à 16h30, et
mercredi 8h30 à 11h30
Tel. : 03 86 35 94 15

email : spanc@cc-sereinarmance.fr

https://cc-sereinarmance.fr/leau-une-ressource-a-preserver/
onglet en bas Le SPANC (formulaires téléchargeables)

Pour tout renseignement technique

Cabinet d'étude
BUFFET Ingénierie Groupe ALTEREO

119 Ter rue Paul Fort
91310 MONTLHERY
Tél : 01 69 74 14 00
accueil@altereo.fr

55 av. Jean Mermoz
89000 AUXERRE
Tél : 06 50 14 42 32

Exemple d'implantation

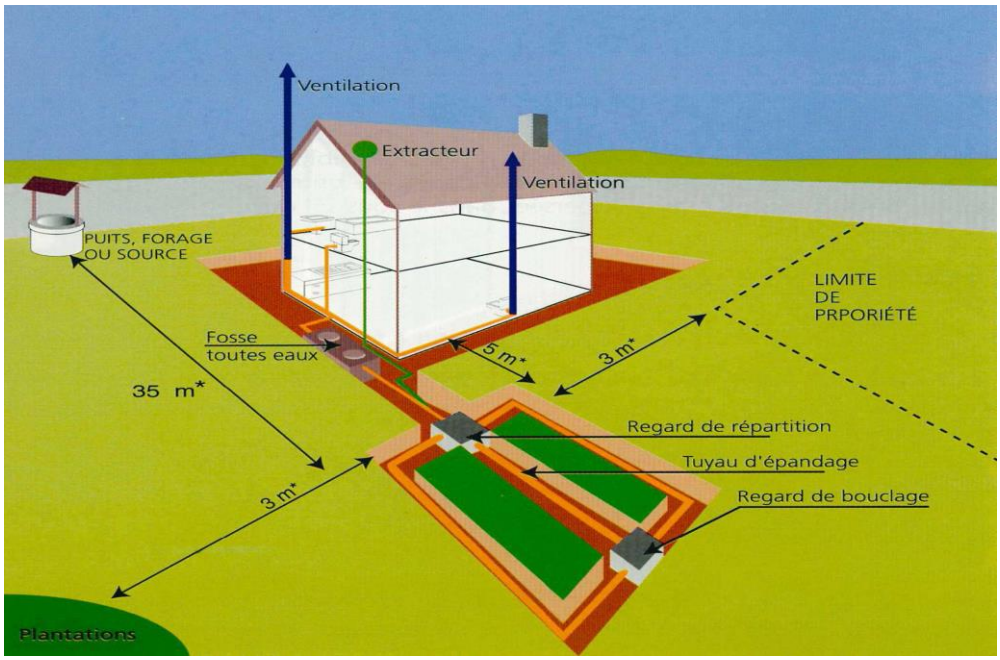

Les impératifs à respecter :

- **Des distances minimales :**
  - 3 m des limites de parcelle
  - 3 m des arbres (distance minimale conseillée)
  - 35 m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)
- **Le prétraitement / la ventilation :**
  - un minimum de 3 m^3 pour une fosse toutes eaux
  - un espace de 5 m minimum entre les tranchées et l'habitation
  - un accès maintenu pour assurer les vidanges
  - une double ventilation :
    - **1/** ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture,
    - **2/** ventilation secondaire avec un extracteur pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)

Remarque : l'extracteur de la ventilation secondaire doit dépasser le faitage de l'habitation de 40 cm.

- **Une distance repère :**
  - Au-delà de 10 m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux

Références réglementaires et techniques

- Loi du 19 juillet 1976 ;
- Lois, "dites sur l'eau" protection des milieux aquatiques du 3 janvier 1992, du 30 décembre 2006, et leurs arrêtés d'application ;
- Normes, selon réglementation technique en vigueur (norme NF DTU 64.1) ;
- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes Serein et Armance.